

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

**D E P A R T E M E N T
H E R A U L T
A R R O N D I S S E M E N T
L O D E V E**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S é a n c e d u 4 O c t o b r e 2 0 1 8

**Commune de
PAULHAN**

N° 2018/10/07

Date de la convocation	25/ 09/ 2018
	<u>Votes</u> : 21
Présents : 16	Pour : 21
Absents : 6	Contre : 0
Représentés : 5	Abstention : 0

L'an deux mille dix huit et le quatre octobre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAURION Léon, RICARD Christine, ROYON Sophie.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, GASC Georges, GASPARD Chantal, JAM Thierry, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Mr ALAMBERT Elie à Mr JAURION Léon
- Mme AMMARI Hanane à Mme ARNAUD Pierrette
- Mme GUERIN Audrey à Mr VALERO Claude
- Mr ROIG José à Mr DUPONT Laurent
- Mr SEBASTIAN David à Mr ARNAUD Raymond

Objet Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets année 2017

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181004-2018-10-07-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du Syndicat Centre Hérault en date du 27 juin 2017 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2017.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20181004-2018-10-07-DE
Date de télétransmission : 08/10/2018
Date de réception préfecture : 08/10/2018